

Ecole de voile

Stage Jeunes ÉTÉ 2023

Dates du stage	Du :	/ 2023	au	/ 2023
-----------------------	-------------	---------------	-----------	---------------

Nom du stagiaire : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Né(e) le: ____/____/____ Sexe: M ☐ F ☐

Téléphone parents: ____/____/____/____/____ Mobile parents : ____/____/____/____/____

Email : _____@_____

J'accepte que toutes les informations concernant l'île de Loisirs me soient envoyées sur mon adresse EMAIL Oui ☐ Non ☐

N° licence FFV 2023 (si l'enfant en possède une) : _____

Stage MULTIGLISSE (tous supports)

Journées complètes (9h à 17h) ☐ Sans repas (240 €) + ☐ Licence (12 €)

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de voile de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de la personne concernée. Je déclare en outre, avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de techniques et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile. (Affichage à l'accueil du Centre de Voile).

Pour les mineurs: Je soussigné(e) Madame/Monsieur _____ autorise mon enfant à participer au stage de voile proposé par l'île de Loisirs Saint Quentin en Yvelines.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- ☐ La fiche d'inscription, signée et accompagnée du règlement 15 jours minimum avant le début du stage (arrhes de 50 € pour une option).
- ☐ Une attestation de natation (ASSN, test anti panique, test d'aisance aquatique) ou brevet de natation
- ☐ L'autorisation ci-dessus datée et signée par le représentant légal de l'enfant.
- ☐ Apporter la photocopie de la licence école de voile en cours et le passeport école si vous êtes déjà licencié.

En cas de désistement : Le stagiaire accepte les clauses suivantes :

- ❖ En cas d'annulation de ma part, moins de 15 jours avant la date du stage, l'acompte versé sera retenu.
- ❖ Tout stage commencé ou non annulé sera entièrement dû.
- ❖ En cas d'annulation de la part de l'école de voile pour raison de force majeure, les acomptes sont remboursés.
- ❖ Par mauvais temps les cours sont assurés à terre ou reportés.

Important : Chaque pratiquant doit avoir une tenue de navigation adaptée en fonction des conditions météorologiques (Vêtements de rechange, paire de chaussures (ou chaussons de voile), gants, bonnet, vêtements imperméables, crème solaire, casquette, lunettes (avec cordon), serviette de bain, ...).

- Ci-joint la somme de _____ € pour le ☐ stage + licence ☐ stage, réglée en ☐ espèce ☐ CB ☐ chèques vacances ☐ chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. (plusieurs modes de règlement possibles pour la même somme)

Fait à _____

Le ____/____/2023

SIGNATURE